



SOMMAIRE

	Page
Point 16 de l'ordre du jour:	
Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice (<i>fin</i>)	227
Point 8 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour (<i>suite</i>)	
Deuxième rapport du Bureau	227

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice (*fin*)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale doit d'abord en terminer avec l'élection des membres de la Cour internationale de justice. Il reste un siège à pourvoir.
2. Les représentants pourront voter pour n'importe lequel des candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote, à l'exception de ceux dont j'ai dit ce matin qu'ils n'étaient plus candidats et des quatre candidats qui ont déjà été élus.

A la demande du Président, M. de la Colina (Mexique) et M. Schürmann (Pays-Bas) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	80
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	78
Abstentions:	0
Nombre de votants:	78
Majorité requise:	43

Nombre de voix obtenues:

M. Jean Spiropoulos (Grèce)	37
M. Gaetano Morelli (Italie)	32
M. Jaroslav Zourek (Tchécoslovaquie)...	8
M. Henri Rolin (Belgique)	3

3. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Comme aucun candidat n'a obtenu la majorité requise, l'Assemblée va procéder à un tour de scrutin limité à M. Spiropoulos et à M. Morelli.

A la demande du Président, M. de la Colina (Mexique) et M. Schürmann (Pays-Bas) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	83
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	83
Abstentions:	0
Nombre de votants:	83
Majorité requise:	43

Nombre de voix obtenues:

M. Jean Spiropoulos (Grèce)	47
M. Gaetano Morelli (Italie)	36

4. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée a donc accordé la majorité requise à M. Spiropoulos.

5. J'ai reçu du Président du Conseil de sécurité la lettre suivante:

"J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la 794^{ème} séance du Conseil de sécurité, tenue le 1er octobre 1957 et dont l'objet était de procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice, M. Spiropoulos a obtenu la majorité absolue des voix."

6. M. Spiropoulos est donc élu membre de la Cour internationale de Justice.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (*suite*)

DEUXIEME RAPPORT DU BUREAU (A/3683)

7. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée est saisie du deuxième rapport du Bureau [A/3683] sur l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

8. Conformément à l'usage de l'Assemblée, je prie les représentants d'examiner d'abord la question de l'inscription à l'ordre du jour. Une fois cette question tranchée, nous nous occuperons de la répartition.

9. Le Bureau a recommandé, par 11 voix contre une, avec 3 abstentions, d'inscrire à l'ordre du jour la question proposée par la délégation soviétique et intitulée: "Déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats".

10. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette question est inscrite à l'ordre du jour.

La question est inscrite à l'ordre du jour sans discussion.

11. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): La seconde question proposée par l'Union soviétique est intitulée: "Cessation, sous contrôle international, des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène". S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette question est inscrite à l'ordre du jour.

La question est inscrite à l'ordre du jour sans discussion.

12. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne la répartition, le Bureau a recommandé que la question intitulée "Déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats" soit renvoyée à la Première Commission. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée adopte la recommandation du Bureau.

La recommandation est adoptée.

13. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne la question intitulée "Cessation, sous con-

trôle international, des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène", le Bureau a décidé, par 12 voix contre 3, de recommander son renvoi à la Première Commission et d'en faire l'alinéa *d* du point 24 de l'ordre du jour, relatif au désarmement.

14. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La délégation soviétique constate avec satisfaction que le Bureau a décidé hier, à l'unanimité, de recommander à l'Assemblée générale l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par l'Union soviétique et intitulée : "Cessation, sous contrôle international, des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène". Nous pensons que le Bureau a reconnu par là même l'importance et l'urgence de l'examen de cette question. Malheureusement, le Bureau recommande d'inscrire cette question, non pas sous la forme d'un point distinct, comme l'avait demandé et comme le demande toujours la délégation soviétique, mais sous la forme d'un alinéa du point de l'ordre du jour relatif au désarmement. De cette façon, le Bureau propose de lier l'examen du problème de la cessation des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires à l'examen d'un grand nombre d'autres questions concernant le désarmement. La délégation soviétique ne peut y consentir et elle croit devoir proposer à l'Assemblée générale de faire figurer cette question à l'ordre du jour comme un point distinct et indépendant.

15. Permettez-moi d'exposer brièvement les raisons qui militent en faveur de notre proposition.

16. La nécessité d'examiner la question de la cessation des essais d'armes nucléaires indépendamment des autres problèmes du désarmement tient au fait que l'on ne peut pas laisser ces expériences se poursuivre plus longtemps. Les essais doivent être arrêtés, tout d'abord parce qu'ils s'accompagnent de retombées radio-actives qui ont des effets nuisibles sur la santé des hommes ; en outre, ce danger croît avec chaque explosion d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. Permettez-moi de rappeler que des savants compétents de divers pays, y compris des savants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France, de l'Inde, du Japon et d'autres pays, ont démontré avec preuves à l'appui que, si les essais d'armes de destruction massive se poursuivent, il pourra en résulter un danger grave, tant pour la génération actuelle que pour les générations à venir. Personne ici, je pense, ne contestera que plus vite nous mettrons fin aux essais de cette arme, mieux cela vaudra tant pour nous-mêmes que pour les générations futures.

17. Aussi l'élévation du niveau de la radio-activité inquiète-t-elle à juste titre l'opinion mondiale. Voilà pourquoi les plus grandes organisations de masses, un grand nombre de parlementaires, beaucoup de gouvernements et des centaines de milliers de savants de nombreux pays réclament, avec une insistance toujours croissante, que l'on mette fin immédiatement aux essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène.

18. La cessation immédiate des essais d'armes nucléaires n'écarterait pas seulement la menace qui pèse sur la santé de l'humanité, ce qui est déjà extrêmement important en soi ; elle aurait aussi des effets favorables à l'arrêt de la course dangereuse qui conduit à créer sans cesse de nouveaux types d'armes nucléaires de plus en plus meurtrières. Ce serait là un premier pas très important, qui nous rapprocherait à la fois de ce résultat capital, l'interdiction totale de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, et d'une heureuse solution

du problème du désarmement dans son ensemble, solution que l'Union soviétique n'a cessé de préconiser.

19. A notre avis, l'examen de la question de la cessation des essais d'armes nucléaires, indépendamment des autres problèmes du désarmement, et la conclusion d'un accord sur cette question se trouvent facilités par une série de circonstances favorables, et surtout par le fait qu'à l'heure actuelle trois Etats seulement procèdent à des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique. Comme le Gouvernement soviétique s'est déclaré prêt à signer à tout moment un accord sur cette question, il suffit désormais d'obtenir l'accord de deux Etats seulement — les Etats-Unis et le Royaume-Uni — pour faire cesser immédiatement les essais d'armes nucléaires.

20. Une autre circonstance qui permet d'étudier cette question à part, c'est que les parties intéressées ont donné leur accord à la proposition soviétique tendant à établir des postes de contrôle dans certaines régions, ce qui permettrait de vérifier l'exécution par les Etats des engagements qu'ils prendraient touchant la cessation des essais d'armes nucléaires, au cas où un tel accord serait conclu.

21. D'autre part, que nous le voulions ou non, si la question de la cessation des essais d'armes nucléaires devait être inscrite en tant qu'alinéa du point 24 de l'ordre du jour de l'Assemblée, elle perdrait sans aucun doute son caractère indépendant. En fait, le point 24 compte déjà trois alinéas et le rapport de la Commission du désarmement comprend, comme on le sait, toutes les questions relatives au désarmement, dont beaucoup font l'objet de divergences graves entre les Etats. Il va de soi que cette circonstance peut empêcher l'Assemblée de consacrer à la question de la cessation des essais d'armes nucléaires l'attention qu'elle mérite incontestablement.

22. Il est arrivé souvent, dans la pratique de notre organisation, qu'une question qui semblait très simple ait été perdue de vue et ajournée indéfiniment parce qu'elle était liée à un groupe d'autres questions. Réunir dans un seul et même débat un grand nombre de questions, ce n'est pas le moyen le plus rapide d'aboutir à une solution constructive pour chacune d'elles. Un tel débat fait peut-être l'affaire de certains, mais il ne satisfait pas les peuples qui réclament avec insistance un examen immédiat de la question de la cessation des essais d'armes nucléaires et l'adoption d'une décision concrète.

23. Telles sont les raisons qui obligent la délégation soviétique à insister pour que sa proposition relative à la cessation immédiate des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour, sans être liée aux autres questions du désarmement.

24. En conséquence, la délégation soviétique propose l'amendement suivant à la recommandation figurant dans le rapport du Bureau [A/3683]. Dans la dernière phrase du paragraphe 3, au lieu des mots "et d'en faire l'alinéa *d* du point 24", nous proposons de mettre : "et d'en faire un point distinct de l'ordre du jour". La recommandation se lirait donc ainsi : "... de recommander de renvoyer à la Première Commission la question nouvelle proposée par l'URSS et d'en faire un point distinct de l'ordre du jour".

25. M. DAVID (Tchécoslovaquie) [*traduit du russe*] : De l'avis de la délégation tchécoslovaque, la question de la cessation des explosions expérimentales d'armes

atomiques et d'armes à l'hydrogène doit être séparée du problème général du désarmement et examinée à part, indépendamment des autres aspects du désarmement.

26. Nous ne pouvons approuver le rapport du Bureau, qui recommande de joindre la proposition de l'URSS à la question du désarmement. A la présente session, l'Assemblée générale doit examiner la question de l'interdiction des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène sous la forme d'un point distinct de son ordre du jour ; elle doit le faire avant tout, parce qu'il est indispensable de résoudre sans délai cette question d'une actualité si brûlante.

27. Discuter cette question dans le cadre du système général des mesures de désarmement, c'est la lier inévitablement à d'autres problèmes ultérieurs. Cela ne peut que retarder la conclusion d'un accord sur l'interdiction des explosions expérimentales, comme le prouvent d'ailleurs également les négociations dont cette question a fait l'objet au Sous-Comité de la Commission du désarmement.

28. De même, c'est en la traitant séparément que nous pouvons résoudre la question de l'élaboration d'un système qui permette de contrôler la cessation des essais d'armes thermonucléaires.

29. La délégation tchécoslovaque votera pour la proposition de l'URSS tendant à inscrire cette question comme un point distinct de l'ordre du jour.

30. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis se prononcent pour l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par la délégation soviétique et relative aux essais d'armes nucléaires. Nous désirons résoudre ce problème d'une manière sûre et rapide et nous pensons qu'un échange de vues à l'Assemblée pourra y aider.

31. Nous appuyons la recommandation du Bureau tendant à ce que cette question constitue l'alinéa *d* du point de l'ordre du jour relatif au désarmement. Nous estimons en fait que la question est déjà inscrite à notre ordre du jour puisque le rapport de la Commission du désarmement [A/3685], tel qu'il a été approuvé avant d'être communiqué à l'Assemblée, transmet deux rapports de son Sous-Comité qui traitent en détail des essais nucléaires. Nous avons déjà été saisis, à propos du désarmement, de projets de résolution relatifs à ces essais. D'un commun accord, nous avons, lors des sessions précédentes, discuté cette question en même temps que celle du désarmement. On ne saurait sérieusement prétendre que les essais d'armes n'ont rien à voir avec le désarmement. C'est pourquoi nous sommes opposés à l'amendement de l'Union soviétique, tout en nous prononçant pour l'inscription à l'ordre du jour de la question qu'elle a proposée.

32. Nous avons fait au Sous-Comité, puis à la Commission du désarmement, et nous faisons aujourd'hui à l'Assemblée générale l'offre suivante à l'Union soviétique : nous interrompons les essais d'armes atomiques pour une période initiale qui serait en principe de deux ans, mais qui pourrait être prolongée, à condition que l'Union soviétique accepte d'instituer un système d'inspection aérienne et terrestre efficace, de mettre fin à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes, de réduire les stocks actuels, d'établir un contrôle des engins envoyés dans l'espace extra-atmosphérique et de réduire les forces armées.

33. Je tiens à préciser que nous n'insistons pas pour que toutes ces mesures soient prises immédiatement.

En outre, nous n'attachons à notre proposition aucune condition politique. Il suffira, pour que ce programme soit entrepris, que l'on s'accorde sur les étapes. L'interruption des essais interviendrait en premier lieu.

34. Cette proposition permet de discerner clairement les deux aspects principaux du problème du désarmement à l'heure actuelle. Premièrement, les nations du monde sont-elles prêtes à prendre des mesures pour réduire le danger d'une attaque par surprise ? Deuxièmement, les nations du monde sont-elles prêtes à prendre des mesures pour interrompre le stockage d'armes nucléaires et leur dissémination dans le monde entier ? Au Sous-Comité du désarmement, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et le Canada ont répondu affirmativement à ces questions. C'est maintenant à l'Union soviétique de faire la même réponse.

35. M. NOBLE (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation pense avec le Bureau que la question nouvelle proposée par l'Union soviétique et relative à la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène doit être inscrite à l'ordre du jour en tant qu'alinéa *d* du point 24. Mon gouvernement a toujours estimé que cette question ne devrait pas être discutée isolément, mais considérée comme l'un des aspects d'un problème plus vaste : celui du désarmement.

36. Ainsi que je l'ai déclaré au Bureau, mon gouvernement juge que la cessation des essais ne devrait pas être séparée de l'interruption de la production de matériel nucléaire à des fins militaires. Les propositions présentées en commun par les Gouvernements du Canada, des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni, qui nous l'espérons seront examinées en détail à la Première Commission, prévoient déjà la cessation des essais d'armes nucléaires pour une période initiale de deux ans, sous réserve de garanties suffisantes. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de faire de cette question un point séparé et nous estimons que la question proposée par l'Union soviétique devrait être étudiée dans le cadre du désarmement. C'est pourquoi je suis opposé à l'amendement soviétique.

37. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Aucun représentant ne demandant plus la parole, je dois informer l'Assemblée que, selon la procédure généralement suivie, le rapport d'un organe de l'Assemblée générale a la priorité au moment du vote. Il me semble que telle a toujours été la pratique de l'Assemblée générale. Dans ces conditions, j'entends suivre les précédents et mettre d'abord aux voix la recommandation du Bureau.

38. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

39. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La délégation soviétique désire appeler l'attention du Président et celle de l'Assemblée générale sur le fait que la modification que présente la délégation soviétique constitue bien réellement un amendement et doit, en tant que tel, en vertu du règlement intérieur, être mis aux voix par priorité. Aucune disposition du règlement intérieur ne prévoit qu'un amendement peut, dans certains cas, ne pas être mis aux voix en premier lieu ; au contraire, le règlement intérieur exige que les amendements soient mis aux voix avant toute proposition de fond.

40. Je ne traiterai pas le fond de la question, mais je demande au Président de bien vouloir mettre aux voix, en premier lieu, l'amendement de la délégation soviétique.

41. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Afin que la situation soit bien claire, je vais demander à l'Assemblée de se prononcer sur ma décision de mettre aux voix par priorité le rapport du Bureau.

Par 42 voix contre 13, avec 21 abstentions, la décision présidentielle est maintenue.

42. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

43. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Puisque l'Assemblée générale a décidé de voter d'abord sur la recommandation du Bureau, la délégation soviétique demande un vote séparé sur les derniers mots du paragraphe 3, à savoir: "et d'en faire l'alinéa d du point 24".

44. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à la demande qui vient d'être faite, je vais maintenant mettre aux voix le membre de phrase "et d'en faire l'alinéa d du point 24", qui figure au paragraphe 3 du rapport du Bureau [A/3683].

Par 42 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le membre de phrase est adopté.

45. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix dans son ensemble la recommandation du Bureau, figurant au paragraphe 3 de son rapport, qui tend à renvoyer à la Première Commission la question nouvelle proposée par l'Union soviétique (Cessation, sous contrôle international, des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène) et d'en faire l'alinéa d du point 24 de l'ordre du jour, relatif au désarmement.

Par 69 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la recommandation est adoptée.

46. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Enfin, au paragraphe 4 de son rapport, le Bureau a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner directement en séance plénière les points 64 et 65, qui concernent respectivement le dégagement du canal de Suez et la Force d'urgence des Nations Unies, que l'Assemblée a déjà décidé de faire figurer à son ordre du jour. Je présume qu'il n'y a aucune objection à cette recommandation.

La recommandation est adoptée.

La séance est levée à 16 h. 15.